



L'ÉTAT
AU SERVICE DES TERRITOIRES
pour déployer des solutions
innovantes de mobilité



FRANCE MOBILITÉS

France Mobilités est une démarche collaborative pour favoriser le développement et la diffusion de solutions innovantes de mobilité dans les territoires. Initiée par la ministre chargée des transports, elle s'inscrit dans la dynamique « innovation » des Assises nationales de la mobilité organisées fin 2017.

France Mobilités est ouverte à tous les acteurs de la mobilité : collectivités locales, entreprises de transport, start-up, associations, incubateurs, fonds d'investissements, organismes de formation...

France Mobilités a pour objectif d'accompagner à la fois :

- G les territoires qui veulent mettre en place de nouvelles solutions de mobilité ;
- G les acteurs qui souhaitent développer et proposer des innovations concrètes et opérationnelles répondant aux besoins des usagers et des territoires.

France Mobilités participe à la promotion de l'innovation française portée par de nombreux acteurs institutionnels et s'appuie sur l'ensemble des démarches existantes : French Tech, France Expérimentation, programme d'investissements d'avenir...



L'INNOVATION EST UNE CHANCE POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DE MOBILITÉ DANS LES TERRITOIRES

« Dans notre combat pour améliorer les transports du quotidien, **l'innovation est une chance** pour apporter de nouvelles réponses à nos concitoyens, où qu'ils vivent.

De nombreuses solutions nouvelles émergent en effet comme des alternatives à la voiture individuelle, et sont autant de réponses possibles notamment dans les territoires ruraux ou périurbains : covoiturage, véhicules ou vélos en libre-service, plateformes de mobilité, mobilité solidaire, accessibilité à tous les publics...

La loi d'orientation des mobilités va encourager le développement de ces solutions. Pour accompagner cette dynamique et l'amplifier, j'ai lancé avec tous les acteurs de la mobilité la démarche France Mobilités, afin que **l'État propose tous les outils utiles aux collectivités et aux porteurs d'innovations** pour les aider à imaginer, développer et déployer ces nouvelles réponses.

Cette démarche traduit **un profond changement dans le rôle que l'État se donne**, qui doit se concevoir comme un partenaire et un facilitateur pour les territoires. »

Élisabeth Borne,
ministre de la Transition écologique et solidaire

1 Soutenir



L'État apporte un soutien financier aux territoires qui portent des projets de solutions innovantes de mobilité.

→ **L'appel à manifestation d'intérêt Territoires d'expérimentation de nouvelles mobilités durables (TENMOD)** permet aux territoires-porteurs de projets de bénéficier d'un soutien financier de l'État (Ademe) et d'être accompagnés : **61 territoires ont déjà été soutenus** et labellisés à travers les trois premières éditions 2018 et 2019. Un nouvel appel est en cours et ouvert jusqu'à la fin juin 2020.

→ **500 millions d'euros** sont mobilisés par l'État durant le quinquennat pour cofinancer les projets de mobilité portés par les collectivités, au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL). **De nombreux autres dispositifs de financement** sont également mobilisables : 10 millions d'euros du fonds mobilité (Ademe), 50 millions d'euros par an du fonds mobilités actives, les contrats de transition écologique... **Une cartographie des dispositifs d'aides et de financements** disponibles sera prochainement réalisée avec la start-up d'Etat « Aides-Territoires ». Elle sera mise à disposition des acteurs pour les aider à s'orienter.

3 EXEMPLES DE TERRITOIRES LAURÉATS FRANCE MOBILITÉS

→ **POUR FAVORISER LA CIRCULATION SANS VOITURE ET PROPOSER DES ALTERNATIVES DE DÉPLACEMENTS**, la ville de Dreux (Eure-et-Loir) travaille sur une implantation de stations (e-hubs) et une optimisation du réseau avec une offre de véhicules partagés, électriques et connectés.

→ **POUR RÉPONDRE AUX DIFFICULTÉS DE MOBILITÉ DES PERSONNES PRÉCAIRES DANS L'ACCÈS AUX SERVICES DE SANTÉ**, la maison de services au public de Saint-Gervais d'Auvergne (Puy de Dôme) propose un dispositif de covoiturage solidaire mettant en relation des personnes précaires et des conducteurs bénévoles ou des conducteurs effectuant déjà le trajet demandé.

→ **POUR ENCOURAGER DE NOUVELLES PRATIQUES**, la commune du Mené (Côte d'Armor) développe des solutions d'auto-stop sécurisé, d'accompagnement numérique et de location ou d'aide à l'achat de vélos à assistance électrique, en lien avec les acteurs économiques locaux (garages, commerces de proximité).

2 Accompagner



L'État accompagne les territoires et les porteurs de solutions pour réaliser leurs projets.

❖ **Des cellules régionales d'appui** se mettent en place dans chaque région, afin de regrouper pour les territoires porteurs de projets l'ensemble de l'offre d'ingénierie et d'accompagnement à leur disposition (Ademe, Cerema, Banques des territoires, DREAL, collectivités territoriales...). Ce dispositif fonctionne sur l'ensemble des régions dès le début 2020 pour être en phase avec la mise en oeuvre opérationnelle de la Loi d'orientation des mobilités.



❖ **Un point d'entrée unique** au ministère des Transports est en place pour faciliter le parcours des porteurs de projets et de solutions innovantes dans les administrations, les orienter vers les bons interlocuteurs et les accompagner pour lever d'éventuels freins juridiques.

CONTACT DU FACILITATEUR
facilitateur@frenchmobility.fr

3 Innover



L'État se mobilise aux côtés des territoires et des porteurs de solutions pour lever tous les freins à l'innovation.

→ **Un appel à projets France Expérimentation** a permis d'identifier des verrous réglementaires ou législatifs qui empêchent des projets d'innovation. **46 premiers projets ont été déposés et instruits.** Les principales thématiques sont : covoiturage, transport de colis, logistique urbaine, nouveaux véhicules électriques et autres engins de déplacements électriques, véhicules autonomes... Certains premiers verrous ainsi identifiés ont été levés grâce à la loi mobilités.

→ **Une boîte à outils de l'achat-public innovant** est construite pour aider les collectivités et les administrations à recourir plus facilement à des solutions innovantes, en bénéficiant par exemple du **relèvement du seuil de commande publique innovante** sans mise en concurrence qui est passé de 25 000 € à 100 000 €. Il est aussi possible d'accéder à un outil de capitalisation des documents et marchés publics avec plus de 5000 documents (dossiers de consultation DCE: cahier des charges CCTP, et quand disponibles, avis d'attribution) de 2014 à aujourd'hui.



4 Diffuser



L'État s'engage pour faire connaître les solutions innovantes et les aider à essayer.

→ **La plateforme France Mobilités** recense les territoires mettant en place des projets innovants et les acteurs proposant de nouvelles solutions, pour mieux les faire connaître, en inspirer d'autres et les aider à se mettre en relation facilement. Depuis le lancement en mars 2019, ce sont **plus de 170 territoires, 500 solutions et 800 cas d'usages qui sont déjà répertoriés**. Cette plateforme constitue aussi le point d'entrée pour toutes les informations sur le soutien à l'ingénierie que met en œuvre l'État dans les territoires.

www.francemobilites.fr

→ **Une culture « innovation et mobilité »** doit être diffusée au sein de l'ensemble des acteurs de la mobilité. Sous l'impulsion du ministère de la Transition écologique et solidaire sont organisés des cycles de formations continues diplômantes, des partenariats avec des écoles supérieures, des événements dans les territoires. Ainsi, est proposé le cycle « Mobilités et Territoires » mis en place par l'Ihedata avec comme marraine de promotion Anne-Marie Idrac.



LA LOI MOBILITÉS, UNE RÉPONSE FORTE AUX FRACTURES TERRITORIALES ET SOCIALES

La loi d'orientation des mobilités porte une profonde transformation du cadre des politiques publiques de mobilités, avec l'objectif d'améliorer les déplacements au quotidien de tous et partout.

Pour cela, il propose de mettre fin aux « zones blanches » de la mobilité, ces 80 % du territoire où aucune collectivité n'a pleinement pris la compétence en matière de transports. Il simplifie cette prise de compétence et garantit que tout point du territoire soit bien couvert par une collectivité « autorité organisatrice de mobilité ».

Au-delà de cette prise de compétence, la loi d'orientation des mobilités entend être une boîte à outils à disposition des territoires : possibilité de subventionner le covoiturage, facilitation du déploiement de bornes de recharge électrique, création de voies réservées et de zones à faibles émissions, ouverture des données de l'offre de mobilité, cadre de circulation des véhicules autonomes, loi de programmation prévoyant un niveau sans précédent d'investissements (13,4 milliards d'euros sur le quinquennat)...

La démarche France Mobilités agit pour aider les territoires à déployer de manière opérationnelle ces nouveaux outils.

www.francemobilites.fr

Nous contacter :
contact@frenchmobility.fr



ecologique-solidaire.gouv.fr

Retrouvez toute l'actualité France mobilités sur :



[linkedin.com/company/french-mobility](https://www.linkedin.com/company/french-mobility)



twitter.com/frenchmobility



www.francemobilites.fr



www.youtube.com/channel/